

Sommaire des protections

ASSURANCE VIE

POUR VOUS	Jusqu'à 7 × votre salaire ¹ , par tranches de 0,5 de votre salaire (Protection minimale obligatoire de 0,5 × votre salaire)
POUR VOTRE CONJOINT	Jusqu'à 250 000 \$ par tranches de 10 000 \$
POUR LES ENFANTS À VOTRE CHARGE	Jusqu'à 50 000 \$ par tranches de 5 000 \$

ASSURANCE DÉCÈS ET MUTILATION PAR ACCIDENT

POUR VOUS	Jusqu'à 7 × votre salaire ¹ , par tranches de 0,5 de votre salaire (Protection minimale obligatoire de 0,5 × votre salaire)
POUR VOTRE CONJOINT	Jusqu'à 250 000 \$ par tranches de 10 000 \$
POUR LES ENFANTS À VOTRE CHARGE	Jusqu'à 50 000 \$ par tranches de 5 000 \$

INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE

	MOINS DE 2 ANNÉES DE SERVICE	2 ANNÉES OU PLUS, MAIS MOINS DE 10 ANNÉES DE SERVICE	10 ANNÉES DE SERVICE OU PLUS
CONTINUATION DE SALAIRE PAYÉE PAR PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU	100 % de votre salaire ¹ pour les 2 premières semaines 70 % de votre salaire ¹ pour les 24 semaines suivantes	100 % de votre salaire ¹ pour les 12 premières semaines 70 % de votre salaire ¹ pour les 14 semaines suivantes	100 % de votre salaire ¹ pendant 26 semaines

INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE

	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
PRESTATION	55 % de votre salaire ¹	60 % de votre salaire ¹	70 % de votre salaire ¹
INDEXATION	Aucune indexation	Indexation jusqu'à 3 % par année selon l'Indice des prix à la consommation (IPC). Débute après 5 ans de prestations d'invalidité de longue durée	
DURÉE MAXIMALE DES PRESTATIONS Jusqu'au premier des événements suivants :	<ul style="list-style-type: none"> vous n'êtes plus totalement invalide selon la définition du régime vous retournez au travail vous avez 60 ans et plus et vous avez reçu 2 ans de prestations vous atteignez 65 ans vous prenez votre retraite vous décédez 		<ul style="list-style-type: none"> vous n'êtes plus totalement invalide selon la définition du régime vous retournez au travail vous atteignez 65 ans vous prenez votre retraite vous décédez

¹ Le salaire correspond à votre salaire annuel de base. S'il varie en cours d'année, votre protection et vos retenues salariales seront automatiquement ajustées.

SOINS MÉDICAUX

	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
FRANCHISE ANNUELLE	900 \$ par personne 1 800 \$ par famille	0 \$	
MAXIMUM DES FRAIS ADMISSIBLES À VOTRE CHARGE DANS UNE ANNÉE¹	900 \$ par personne 1 800 \$ par famille	750 \$ par famille	500 \$ par famille
REMBOURSEMENT DES FRAIS ADMISSIBLES²			
Hospitalisation dans la province de résidence	100 % chambre à 2 lits		
Médicaments génériques ³	100 %		
Médicaments d'origine ³	100 %	75 %	90 %
Soins d'urgence hors province	100 % jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$ à vie, séjour maximal de 6 semaines		
REMBOURSEMENT DES AUTRES FRAIS²	Non	75 %, jusqu'à concurrence des montants ci-dessous	90 %, jusqu'à concurrence des montants ci-dessous
Soins de la vue	Non	150 \$ / 24 mois ⁴	250 \$ / 24 mois ⁴
Examen de la vue	Non	40 \$ / année ¹	
Spécialistes paramédicaux (excluant physiothérapeute et psychologue)	Non	300 \$ / année ¹ / spécialiste Maximum combiné de 600 \$ / année ¹	600 \$ / année ¹ / spécialiste Maximum combiné de 1 200 \$ / année ¹
Physiothérapeute	Non	300 \$ / année ¹	600 \$ / année ¹
Psychologue	Non	300 \$ / année ¹	600 \$ / année ¹
Transport par ambulance	Non	Frais assurés	

SOINS DENTAIRES

	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
GUIDE DES TARIFS	Année précédente		Année courante
EXAMENS	1 tous les 9 mois		1 tous les 6 mois
REMBOURSEMENT			
Prévention	75 %	90 %	100 %
Restauration mineure	75 %	80 %	90 %
Endodontie et parodontie	50 %	80 %	90 %
Restauration majeure	50 %	50 %	60 %
Orthodontie	Non couvert	50 %	60 %
MAXIMUM DE REMBOURSEMENT			
Tous les soins (sauf orthodontie)	1 000 \$ / année ¹	2 000 \$ / année ¹	2 500 \$ / année ¹
Orthodontie	Non couvert	2 500 \$ à vie	3 000 \$ à vie

¹ Une année équivaut à une année civile

² Montants par personne assurée

³ Carte de paiement différé offerte / disponibles seulement sur ordonnance

⁴ 12 mois pour enfants de moins de 18 ans ou dans le cas de kératocône